

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

QUATRIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 12 Pluviôse,

(Ere vulgaire)

Lundi 1^{er} Février 1796.

Grands préparatifs des Turcs pour se mettre à l'abri d'une invasion de la part des Russes. — Méintelligence entre les cours d'Espagne et d'Angleterre. — Licenciement fait par le stathouder de tous les régimens d'émigrés hollandais qui étoit dans le duché de Brême. — Prochaine arrivée du stathouder à Berlin. — Prise de six drapeaux sur les Anglais dans les Antilles.

A V I S.

Le prix de l'Abonnement à cette Feuille est de 500 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les Abonnés qui n'enverront point le nouveau prix ne recevront ce Journal qu'au prorata de la somme adressée. Ceux qui désireront souscrire pour un plus long terme, & qui ne voudront point s'exposer à la variation continuelle des prix en assignats, pourront s'abonner, comme les étrangers, en payant en numéraire les prix fixés ci-dessous.

L'Abonnement pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire de 25 liv. par an, 13 liv. pour six mois & 7 liv. pour trois mois. Il faut s'adresser pour la Belgique au citoyen *Horgnies*, à Bruxelles; pour la Suisse, l'Italie & l'Allemagne, à l'expédition des *Gazettes à Bâle*, & au citoyen *Molles*, directeur des postes, à Genève.

TURQUIE.

De Constantinople, le 25 décembre.

L'escadre française qui a paru aux Dardanelles n'étoit point chargée, comme on l'avoit dit, des présens de la république française pour le grand seigneur : l'objet de sa mission est uniquement de croiser dans l'Archipel où elle a fait déjà quelques prises & notamment de deux bâtimens, l'un russe & l'autre autrichien, qui viennent de la mer Noire avec de riches cargaisons.

Parmi les préparatifs de guerre qui se font ici avec une activité sans exemple, on remarque sur-tout l'heureux succès de l'établissement du corps de 40 mille hommes

qui ont été exercés à l'euro péenne, & qui se distinguent par la précision de leurs manœuvres & par l'exacte discipline à laquelle ils se sont enfin habitués.

Le grand-seigneur est parvenu à éteindre les divisions qui régnoient entre les spahis & les jannisaires, en donnant aux uns & aux autres une solde égale.

Il a été envoyé des couriers à tous les gouverneurs des places maritimes, pour leur ordonner de rassembler le plus grand nombre possible de gens de mer, qui doivent être rendus ici vers la fin de mars pour être répartis sur la flotte ottomane dont on augmente prodigieusement les forces.

On travaille avec une égale activité dans tous les arsenaux & dans tous les ateliers d'armes, de munitions & d'équipement pour les troupes de terre.

La Porte est dans ce moment dans un état de perplexité difficile à peindre. Si, d'un côté, les trois cours alliées lui disent que le vol de la Pologne ne doit lui causer aucun ombrage, de l'autre il lui est presque démontré que si la Russie s'obstine dans son système d'invasion, les provinces de Moldavie & de Valachie pourront bien subir le même sort; & qui sait où s'arrêtera l'ambitieuse Catherine?

ESPAGNE.

De Madrid, le 8 janvier.

Notre cabinet semble s'éloigner de jour en jour de celui de Saint-James, dont la hauteur, l'immoralité & la défiance se manifestent assez ouvertement pour avoir choqué la franchise loyale de l'Espagne. Les Anglais se montrent jaloux des armemens que nous faisons; ils accusent notre cour de n'avoir pas cédé de bonne foi à la France la portion de Saint-Domingue qui nous appartient. Enfin, de notre côté, nous avons des raisons de penser que l'Angleterre songe à des projets hostiles non-seulement contre nos isles de l'Amérique, mais même contre nos possessions continentales dans cet hémisphère. En voilà plus qu'il n'en faut pour entretenir entre les

deux cours un certain éloignement, & on ne seroit pas étonné de voir le résultat de l'entrevue entre notre cour & celle de Portugal aboutir à des mesures combinées pour affranchir les deux états de l'alliance léonine que l'Angleterre a formée avec eux.

Voici les détails qu'en donne sur la suite du voyage de Badajos. De Séville, la cour se rendra à Cadix & à Malaga; de cette dernière ville, elle continuera sa route par Valence & par Murcie: enfin, elle arrivera à Carthagène, où l'escadre se trouvera prête à mettre à la voile & sur laquelle l'infant de Parme qui est du voyage, ainsi que son épouse, s'embarquera pour Livourne, d'où il se rendra dans ses états.

La cour reviendra dans cette capitale par Murcie & Valence. Plus de 1500 personnes voyagent avec la cour, en comprenant dans ce nombre leurs gardes-du-corps qui sont de service à différentes stations.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 12 janvier.

On mande de Vienne que l'activité des préparatifs pour la campagne prochaine marche de front avec celle des négociations sur la paix. Depuis huit jours il y est arrivé six courriers extraordinaires, tant de Pétersbourg que de Londres. Les relations avec Berlin semblent aussi être devenues plus actives depuis quelque tems; mais on croit qu'elles ont pour objet principal les détails relatifs aux limites de la Pologne.

La cour impériale vient d'établir dans tous ses états héréditaires une taxe sur les chevaux & sur les chiens.

On apprend de Brème que le stathouder a licencié tous les régimens d'émigrés qui se trouvoient dans ce duché. Chaque soldat hollandais qui voudra entrer au service de l'Angleterre recevra 6 liv. sterling d'engagement; & comme cette mesure étonne, vu que l'Angleterre n'a plus d'armée sur le continent, on répand que les recrues nouvellement faites doivent passer dans les isles de Jersey & de Guernsey.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 6 pluviôse.

La marche de différens corps de troupes qui se sont rendus dans les environs de Treves & derrière la Moselle avoit fait croire pour un moment que la suspension d'armes alloit finir; mais on n'a point tardé à apprendre que ces troupes étoient destinées à remplacer les corps qui ont le plus souffert à la fin de cette campagne, lesquels viennent prendre leurs cantonnemens sur les derrières.

Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse a définitivement quitté Coblenz, & le 28 nivôse il a été installé à Bonn. Ce jour-là le général Jourdan est arrivé dans cette ville avec tout son état-major.

Le citoyen Méhé, nommé commissaire du pays d'entre Meuse & Rhin, est attendu incessamment au quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse, où il doit prendre toutes les mesures propres à assurer l'équipement & la subsistance des troupes, & préparer toutes choses, au cas que l'on soit obligé d'entreprendre une nouvelle campagne.

On apprend également, par des lettres de Coblenz, que le général autrichien prince de Hohenlohe occupe, avec une forte avant-garde, tout le Hundspruck, & qu'il

a établi son quartier-général à Strömberg. Les généraux républicains de leur côté, qui sont à la tête de l'avant-garde de l'armée de Sambre & Meuse, ont établi le leur à Treves.

Des lettres de Dusseldorff portent que l'on continue, avec la plus grande activité, à mettre cette ville en bon état de défense, & que, pour cet effet, tout est abattu dans les environs.

Le général Hatry, qui commande le corps d'armée française qui est sur la rive droite du Rhin, vient de donner des ordres pour que des détachemens de cavalerie se portent au-delà de la Wuper, afin de reconnoître sans doute les positions occupées par les Autrichiens en avant de la Sieg.

Les dernières lettres reçues ici de Wesel ne sont pas très-rassurantes sur les intentions futures de la cour de Berlin, qui continue à tenir une grande partie de l'armée prussienne sur le pied de guerre, & qui vient d'ordonner à un gros corps de troupes de se tenir prêt à marcher pour les états prussiens de la Westphalie, où plusieurs régimens sont déjà arrivés. L'on ajoute à cela que les princes d'Orange vont se rendre à Berlin, où sont également appelés le duc de Brunswick & le prince de Hohenlohe, & l'on en conclut que le cabinet prussien a des intentions, sinon hostiles envers la république française, au moins plus que suspectes.

Il est déjà rentré dans la caisse du receveur destiné à percevoir les sommes imposées & à imposer en cette ville pour l'emprunt forcé une assez grande quantité d'espèces métalliques.

Les lettres de la Haye marquent que les provinces les plus opposées à la convocation d'une convention nationale commencent à se rendre au vœu des autres provinces, & elles viennent d'envoyer certaines propositions à l'assemblée des états-généraux, avec promesse de consentir à la formation d'une convention nationale, si l'on fait droit à ces propositions. On ignore jusqu'à ce moment quelles elles sont & si les états-généraux y accéderont.

F R A N C E.

De Paris, le 11 pluviôse.

Des députés, envoyés par les commissaires français délégués aux Isles-du-Vent, ont apporté hier au directoire exécutif six drapeaux pris sur les Anglais & les royalistes par l'armée républicaine des Antilles, composée de troupes françaises réunies aux habitans patriotes de toutes les colonies. Ils ont dit qu'ils en auroient apporté plusieurs autres, s'ils n'eussent été déchirés par les soldats dans la chaleur de la victoire; ils ont annoncé que non-seulement les possessions françaises de l'Amérique étoient reconquises, mais que le drapeau tricolore flotait sur plusieurs de celles de nos ennemis. Le président a témoigné à ces députés la satisfaction du directoire, sa ferme résolution de secourir & de défendre nos frères des colonies, & il leur a donné l'accolade fraternelle.

Toute l'Allemagne, l'Angleterre, tous les associés de la coalition desirant la paix & en ont besoin, & cependant les préparatifs de guerre qui se font d'un bout de l'Europe à l'autre semblent indiquer que les négociations pour une pacification générale sont fort peu avancées & qu'une nouvelle campagne va prolonger les calamités des peuples.

Si on vouloit approfondir la véritable cause de ces contradictions, peut-être la trouveroit-on dans l'astucieuse politique du cabinet britannique. Pendant qu'il atisoit la guerre actuelle & qu'il feignoit d'y prendre part sur le continent, il exécutoit seul ses projets d'agrandissement, & ses escadres travailloient sans aucun obstacle à faire des conquêtes dans les deux Indes; de sorte que les desirs de paix que Pitt faisoit manifester par le roi d'Angleterre dans le parlement n'étoient, pour ainsi dire, qu'une manière perfide d'abuser la nation anglaise & ses alliés au-dehors sur les avantages particuliers que ce ministre remportoit à-la-fois sur le commerce général de l'Europe & sur la liberté particulière du peuple anglais.

D'un autre côté les états de l'empire ont eu beau souffrir du despotisme de la maison d'Autriche, ils ne sont pas même abusés par l'expérience que cette maison, en les affaiblissant par la guerre, ne songe qu'à son propre agrandissement.

Il résulte de toutes ces erreurs politiques que les conditions de paix offertes par la France sont regardées à Vienne, ainsi qu'à Londres, comme exagérées, malgré leur justice & leur modération; & pour appuyer cette préemption, les cours étrangères ne cessent de représenter à leurs foibles affidés la république française comme réduite aux dernières extrémités & comme hors d'état de continuer la guerre.

A quoi serviroit de se dissimuler que quelques écrits rédigés en France même, soit par des ennemis secrets du gouvernement républicain, soit par des hommes inconsiderés qui, exagérant outre mesure les suites funestes de nos divisions intestines, alimentent ainsi les espérances perfides de nos ennemis du dehors & du dedans. En vain l'accord qui regne entre les diverses branches de l'autorité publique dément de si cruelles calomnies, & donne au gouvernement une force & une stabilité qu'il n'a jamais eues; les efforts des malveillans égarent à ce sujet les puissances alliées sur notre véritable situation & les portent jusqu'à douter de l'énergie qu'une prochaine campagne va développer. Cette énergie se manifeste déjà par les préparatifs immenses qui se font du côté du Rhin. Les recrues, les approvisionnements y arrivent de tous les points de la république, & on assure que cet appareil de force n'a rien ôté à la justice des conditions de paix offertes à nos ennemis.

J. Marchena, au directoire exécutif de la république française.

Paris, 4 pluviôse, an IV de la république.

CIToyENS,

Expulsé du territoire français par un arrêté émané de vous, comme compris dans la loi du 28 messidor, je pourrois me borner à vous représenter qu'elle ne peut en aucune manière me concerner, puisque 1°. la loi ne parle que des naturels des pays avec lesquels la république est en guerre, & l'Espagne est nation neutre; 2°. elle excepte les étrangers en réquisition; & j'étois alors employé au comité de salut public; 3°. enfin, d'après la loi rendue par l'assemblée législative en septembre 1792 je suis citoyen français, puisqu'elle accorde le droit de cité à tous les étrangers persécutés dans leur pays pour leur attachement à la liberté & qui auront servi la révolution,

& sans doute mes persécutions & mes services vous sont connus.

En frustrant la surveillance du garde auquel j'étois confié, je n'ai fait que me soustraire à une mort certaine; car votre arrêté portoit que je serois conduit aux frontières de la Suisse, & les émigrés qui infestent ce pays ne m'auroient pas certainement épargné. Je n'ai pas cru, après tant de dangers essayés pour la cause de la liberté, devoir affronter une mort inévitable & inutile, & j'ai évité au gouvernement français le regret d'avoir livré un ami sincère de la république entre les mains des plus implacables ennemis de la liberté.

Citoyens, vous n'ignorez pas que la force d'un gouvernement libre est dans la stricte observation des loix & de la justice. La nation française a solennellement promis un asyle aux hommes que la tyrannie a exilés de leurs foyers; sans doute les amis de la liberté n'auront pas compté en vain sur cette promesse. Le gouvernement constitutionnel de la république française ne refusera pas un asyle hospitalier aux ennemis de la tyrannie, quelque soit le pays qui leur ait donné naissance; à ceux qui, mêlés dans les orages révolutionnaires n'ont jamais suivi d'autres guides que la raison éternelle & la justice essentielle; à ceux qui, après avoir souffert les persécutions d'une monarchie arbitraire, ont été les victimes d'une ochlocratie farouche; à ceux enfin qui, inaccessibles à la séduction comme à la crainte, pauvres & fiers de leur pauvreté même, ont honoré leur vie politique par quelques actions courageuses.

Persuadé que la révolution touche à son dernier période; que la république, consolidée au dedans par sa constitution & au-dehors par ses victoires, a désormais peu à craindre des efforts de ses ennemis; je me livrois à des études qui n'ont aucune connexion à la politique, lorsque votre arrêté vint troubler mes occupations. Quelques jours auparavant, mis en arrestation par votre ordre, le juge-de-peace, après des recherches scrupuleuses, m'avoit rendu à la liberté avec l'attestation la plus honorable; tant ma conduite prête peu à la moindre ombre de soupçon. Borné à la société de quelques gens de lettres, occupé de l'étude de la philosophie, je ne demande que le repos, que la liberté de respirer en paix; c'est le seul prix que j'attends après tant de sacrifices faits à la liberté républicaine. Le gouvernement français n'ira pas violer en ma personne l'hospitalité sacrée chez tous les peuples; institué pour garantir les droits de tous ceux qui vivent sous les loix françaises, il n'ira pas les méconnoître envers un homme conu par sa haine contre toute espece de tyrannie.

Signé, J. MARCHENA.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMUS.

Suite de la séance du 10 pluviôse.

On lit une adresse de citoyens qui signent les républicains de Toulon, & qui accusent l'un des membres du conseil, le citoyen Siméon, d'être un des traîtres qui ont livré cette place maritime aux Anglais.

Siméon monte à la tribune pour se justifier; il ne voit dans les attaques répétées dont il est l'objet, depuis

une décade, qu'un nouveau moyen essayé par les ennemis de la chose publique pour décimer le corps législatif par un scrutin épuratoire; en effet, on accuse sans cesse, mais jamais on ne fournit de preuve de ces accusations. On sait quels ont été les agens de la livraison de Toulon. Ils étoient dans la ville; ils étoient sur l'escadre: pour lui, il n'étoit pas sur l'escadre; il n'étoit pas au comité secret; il n'étoit pas même à Toulon lorsque cette place a été livrée, & il n'y a pas été depuis.

Dira-t-on que c'est de Marseille qu'il a trempé dans cette trahison? Mais où est la correspondance qu'il a entretenue avec les traitres? On dit bien qu'il a écrit des lettres, mais on n'en produit pas; on ne cite pas un seul fait, pas un mot, pas un indice de l'attentat qu'on lui impute.

Siméon termine par invoquer le témoignage des représentans qui ont été en mission dans le Midi. En est-il un seul qui ait entendu dire qu'on l'accusât d'avoir été un des agens de la trahison de Toulon?

Plusieurs membres réclament l'ordre du jour.

Léhardi, la constitution à la main, se présente à la tribune. Il rappelle le conseil à l'exécution de l'article CXXVIII de la constitution, titre de la garantie des représentans du peuple, portant que toutes les dénonciations dirigées contre eux seront lues & discutées en comité général. Cependant, jusqu'à ce jour, ces lectures, ces discussions ont été publiques; de-là, l'affectation avec laquelle les papiers publics répètent, dans ce cas, *la grande dénonciation contre tel représentant du peuple, accusé de trahison, d'assassinats, &c.*; de-là l'avilissement de la représentation nationale.

Plusieurs membres demandent le renvoi de la dénonciation à un comité général.

J. B. Louvet observe que cette dénonciation est revêtue de signatures non vérifiées; qu'aucune pièce n'y est jointe; qu'aucun représentant ne se présente pour l'appuyer; que sur la signature non connue du premier venu, le conseil délibère, il n'y a pas de raison pour que tout représentant ne soit à son tour dénoncé; & qu'ainsi le conseil des cinq cents n'aille de comité général en comité général jusqu'à la fin de sa session. Je ne connois pas Siméon, dit-il; mais il est représentant du peuple; & je sais qu'on a trop long-tems dénoncé les députés afin de les avilir, & avili la représentation nationale afin de la dissoudre. Louvet demande, sur la proposition de renvoi à un comité général, l'ordre du jour. — Il est adopté.

Sur le fond de la discussion, le conseil passe à l'ordre du jour.

Séance du 11 pluviôse.

Lakanal fait hommage, au nom du citoyen Didot le jeune, d'une superbe édition du *Contrat Social*.

Le conseil ordonne la mention honorable au procès-verbal, dont extrait sera envoyé au citoyen Didot.

Le même membre propose la création d'une commission pour présenter un rapport sur l'organisation des établissemens pour la botanique, & un projet de résolution tendant à assimiler le traitement des bibliothécaires des écoles centrales à celui des professeurs.

La première proposition est adoptée; la seconde renvoyée à l'examen de la commission des finances.

Grégoire, au nom de la commission *ad hoc*, fait un rapport & présente trois desseins pour l'empreinte à mettre sur le sceau de la république.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & l'exposition des desseins.

Couppé ne trouvoit pas ces empreintes assez simples, parce qu'elles sont chargées d'emblèmes tirés de la fable, dont, par conséquent, la signification ne sera pas connue d'un grand nombre de citoyens qui ignorent que le serpent est le symbole de la prudence; un cercle, de la durée éternelle de la république.

Un membre fait arrêter qu'il sera nommée une commission pour revoir les loix sur les détenteurs des domaines aliénés provenant de la couronne; il a motivé sa demande, sur ce que ces loix, telles qu'elles sont, ne suffisent pas pour rassurer ces détenteurs, dont plusieurs n'osent cultiver leurs terres quoique possesseurs de bonne foi.

Le conseil passe à la discussion des projets de résolution sur l'arriéré de la contribution foncière & la répartition de celle de l'an 4°. Plusieurs articles sont adoptés avec quelques amendemens. — Nous ferons connoître cette loi lorsqu'elle sera définitivement résolue.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOURFIL.

Séance du 11 pluviôse.

On lit une résolution qui porte que les commissaires du pouvoir exécutif près les administrations municipales dont la population n'excéderoit pas deux mille âmes ne seront pas tenus de résider dans le chef-lieu, mais seulement dans le canton.

Le conseil reconnoît l'urgence; & après quelques légers débats, la résolution est approuvée.

Après avoir entendu le rapport d'une commission nommée à cet effet, & dont Torcy est l'organe, le conseil approuve la résolution qui porte que les appels des anciens tribunaux de police correctionnelle seront jugés par les tribunaux criminels de département.

Une autre résolution est aussi approuvée sans difficulté d'après le rapport de Legrand; c'est celle qui annule l'élection du juge de paix du canton de Castillon, élection dans laquelle la commission a reconnu que les formes constitutionnelles avoient été violées.

Bourse du 11 pluviôse.

Amsterdam..... $\frac{17}{74} \frac{2}{2}$	Bâle.....
Hambourg... 36,500-37,000- 36,750.	Louis.. 5225-30-50-60-50-45
Madrid..... 2075.	Écus.... 5100-10-100-125
Cadix..... 2075.	Lingot d'argent..... 9850
Gènes... 18,500.	Inscriptions. 105-10-100-100

Café, 326. — Sucre d'Hambourg, 320. — Sucre d'Orléans, 270. — Savon de Marseille, 212. — Chandelle, 120.